

**Assemblée générale**

Distr. générale
15 juillet 2005
Français
Original: anglais

Cinquante-neuvième session

Point 113 de l'ordre du jour

Barème des quotes-parts pour la répartition**des dépenses de l'Organisation des Nations Unies****Lettre datée du 15 juillet 2005, adressée au Président
de l'Assemblée générale par le Secrétaire général**

1. Dix États Membres sont actuellement en retard dans le paiement de leurs contributions au sens de l'Article 19 de la Charte des Nations Unies, qui stipule ce qui suit :

« Un Membre des Nations Unies en retard dans le paiement de sa contribution aux dépenses de l'Organisation ne peut participer au vote à l'Assemblée générale si le montant de ses arriérés est égal ou supérieur à la contribution due par lui pour les deux années complètes écoulées. L'Assemblée générale peut néanmoins autoriser ce Membre à participer au vote si elle constate que le manquement est dû à des circonstances indépendantes de sa volonté. »

2. Les paiements minimaux nécessaires pour réduire le montant des arriérés dus par ces États Membres de manière à ce que celui-ci reste inférieur au montant brut de leur quote-part pour les deux années complètes écoulées (2003 et 2004) s'établissent comme suit :

<i>États Membres</i>	<i>Paie ment minimal (dollars É.-U.)</i>
Comores	734 129,44 ^a
Géorgie	5 309 231,72 ^a
Guinée-Bissau	474 886,00 ^a
Libéria	1 126 886,00 ^a
Niger.	312 052,34 ^a



<i>États Membres</i>	<i>Paielement minimal (dollars É.-U.)</i>
République centrafricaine	335 186,00 ^a
Sao Tomé-et-Principe	577 886,00 ^a
Somalie	1 006 186,00 ^a
Tadjikistan	997 018,84 ^a
Tchad	7 238,20

^a Par sa résolution 59/312, en date du 14 juillet 2005, l'Assemblée générale a décidé que les Comores, la Géorgie, la Guinée-Bissau, le Libéria, le Niger, la République centrafricaine, Sao Tomé-et-Principe, la Somalie et le Tadjikistan seraient autorisés à participer au vote à l'Assemblée générale jusqu'à ce qu'elle prenne une décision finale durant la partie principale de sa soixantième session.

Le Secrétaire général
(Signé) Kofi **Annan**